

\*\*\*\*\*

**Canada**  
**Province de Québec**  
**Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci**  
**M.R.C. de la Matawinie**

**Mercredi** Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le mercredi 6 mai  
**2015 (06)** 2015 au lieu et à l'heure habituels. Étaient présents Mesdames,  
**6 Mai** Messieurs, les membres du conseil suivants et formant quorum :

Madeline Proulx	André Savage
Johanne Baillargeon	Isabelle Parent
André Lapierre	Alain Lalonde

Sous la présidence de son honneur la mairesse, Madame Roxanne Turcotte.

La directrice générale, Chantal Soucy est également présente.

\*\*\*\*\*

Madame la Mairesse procède à l'ouverture de la présente séance et indique les procédures du déroulement de la soirée.

\*\*\*\*\*

**15-104 2- Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx  
et résolu,

que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adopté unanimement par les conseillers.

**15-105 3- Adoption des procès-verbaux**

Proposé par le conseiller André Lapierre  
et résolu,

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2015 et de l'assemblée extraordinaire du 22 avril 2015, soient et sont adoptés, dans leurs formes et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

**4- Rapport d'activités de la mairesse**

**5. Lecture du résumé des correspondances reçues**

**15-106 5.1 Rapport financier et rapport du vérificateur [n/d N-46 2014]**

Proposé par la conseillère Johanne Baillargeon  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le rapport financier et le rapport du vérificateur de l'année 2014, tel que présenté.

Adopté unanimement par les conseillers.

**15-107 5.2 Surplus [n/d N-46 2014]**

Proposé par la conseillère Isabelle Parent  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'ajout au fonds de réserve, du surplus de l'exercice financier au 31 décembre 2014, au montant de 113 935 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

**15-108 5.3 Vérificateur de la municipalité 2015 [n/d N-46 2015]**

Proposé par le conseiller Alain Lalonde  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci reconduise le contrat de M. Guy Chartrand, de la firme comptable Boisvert et Chartrand, pour l'année 2015.

Adopté unanimement par les conseillers.

**15-109 6. Adoption des comptes à payer au montant de 17 901.40 \$**

Proposé par le conseiller André Savage  
et résolu,

que la liste des comptes à payer, au montant de 17 901.40 \$, soit et est adoptée telle que déposée et que soient et sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

8560	Ass. des directeurs municipaux du Québec	1 401.55 \$*
8561	Bell Canada	140.41 \$*
8562	Compo Recycle	501.07 \$*
8563	Pitneyworks	589.88 \$*
8564	Rogers	69.44 \$*
8565	Annulé	
8566	Société canadienne des Postes	89.32 \$*
8567	Telus	159.82 \$*
8568	Bell Canada	685.89 \$*
8569	Centre de liquidation Raynat inc.	493.17 \$
8570	Ministre des Finances	137.00 \$
8571	Ski La Réserve	890.00 \$
8572	Présages	50.00 \$
8573	L'ami du bûcheron	101.17 \$

8574	Me Pierre-Édouard Asselin	3 076.90 \$
8575	Atelier usinage St-Donat	34.50 \$
8576	Benson pièces d'auto	251.03 \$
8577	Béton rive-nord	1 379.70 \$
8578	Les laboratoires environex	105.78 \$
8579	Buffet accès emploi	896.26 \$
8580	Mag. Ass. Canadian Tire	103.38 \$
8581	Centre de liquidation Raynat inc.	607.79 \$
8582	CMP Mayer inc.	141.13 \$
8583	Coopsco des Laurentides	1 239.58 \$
8584	Claude Rondeau Ent. Électricien	601.15 \$
8585	Sonia Dampousse	103.50 \$
8586	Les éditions Yvon Blais	150.15 \$
8587	Équipements Cloutier	121.24 \$
8588	Fleurs d'Elysée	264.44 \$

8589	Yvon Fontaine	185.00 \$
8590	Formation prévention secours	106.17 \$
8591	Garage Marcel Lamarche	1 589.12 \$
8592	Garage de pneus N-D-M	1 122.18 \$
8593	Sobeys Québec St-Donat	12.98 \$
8594	Journal Altitude 1350	373.69 \$
8595	Dany Lefrançois	110.39 \$
8596	Linde Canada Itée	13.69 \$
8597	Patrick Morin	56.86 \$
8598	Pixel impression print	365.69 \$
8599	Produits sanitaires des Plaines inc.	474.27 \$
8600	Produits sanitaires Montcalm	614.44 \$
8601	Rabais Campus	1 093.55 \$
8602	Rapide investigation	206.09 \$
8603	Info Page	127.85 \$
8604	Centre rénovations Réal Riopel	772.25 \$
8605	Gilles Rivest	185.00 \$
8606	SRAD Communications	128.77 \$
8607	9172-6976 Québec inc.	127.67 \$
8608	Trakmaps	122.49 \$
8609	Wolters Klumer Québec Inc.	935.55 \$
8610	Ass. des directeurs municipaux du Québec	1 033.63 \$*
8611	Compo Recycle	31 354.04 \$*
8612	Croix-Bleue	3 360.78 \$*
8613	Fonds d'information sur le territoire	36.00 \$*
8614	GDG Environnement	63 898.89 \$*
8615	MRC de la Matawinie	15 582.91 \$*
8616	Syndicat canadien	313.32 \$*
8617	Xérox Canada Itée	361.83 \$*
8618	Productions Hugues Pomerleau inc.	718.60 \$
8619	Productions Hugues Pomerleau inc.	718.60 \$
8620	Club Motoneige N.D.M.	2 856.44 \$
8621	Émilie Cool	163.75 \$
8622	Fondation du cégep à Joliette	246.50 \$
8623	Fondation des Samares	50.00 \$
8624	H. Lanthier Exc. inc. et Les ent. Trans-Nord	39 091.50 \$*
8625	Mécaglisse Québec inc.	3 100.00 \$
8626	Société Alzheimer de Lanaudière	100.00 \$
8627	Soc. de l'assurance	253.00 \$
8628-42	Erreur d'impression	
8643	Bell Canada	27.08 \$*
8644	BEM feux d'artifice	2 299.50 \$
8645	BFL Canada	1 021.15 \$
8646	Conteneur Recycle inc.	2 589.60 \$*
8647	Ministre des Finances	86.00 \$
8648	MRC de la Matawinie	150.00 \$
8649	Soc. canadienne des postes	260.33 \$*
8650	BEM feux d'artifice	2 299.50 \$
8651	Compo Recycle	607.63 \$*
8652	Mouvement des aînés	100.00 \$
8653	Rogers	69.44 \$*

Total des incompressibles : 162 224.36 \$

## PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES FINANCES

### 7. Règlements et avis de motion

#### 15-110 7.1 Règlement # 181-2 [n/d R-181-2]

Proposé par la conseillère Isabelle Parent  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte la modification du règlement sur le contrôle du Lac Ouareau contre les espèces exotiques envahissantes dans sa forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

#### 15-111 7.2 Règlement # 196-1 [n/d R-196-1]

Proposé par le conseiller André Savage  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte la modification du règlement d'emprunt numéro 196 afin d'octroyer l'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec pour la construction du Manoir dans sa forme et teneur.

Que le conseil municipal fixe la période de registre le vendredi 15 mai 2015.

Adopté unanimement par les conseillers.

#### A-2015-05 Avis de motion - Règlement # 167-5 [n/d R-167-5]

La conseillère Isabelle Parent donne avis de motion à l'effet d'adopter un règlement visant à modifier le Règlement de construction des entrées privées numéro 167, afin d'augmenter le montant des amendes pour inciter les contribuables à procéder à l'entretien et à l'exécution des travaux de construction ou de réparation de leur entrée privée, conformément au présent règlement.

## Période de questions sur la réglementation

### 8. Administration et ressources humaines

#### 15-112 8.1 Société Alzheimer Lanaudière [n/d N-966]

Proposé par le conseiller André Lapierre  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande d'appui pour la Société Alzheimer Lanaudière, au coût de 100 \$, lors de l'évènement de la marche pour l'Alzheimer 2015.

Adopté unanimement par les conseillers.

**15-113 8.2 Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière [n/d N-608]**

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci refuse la demande d'adhésion au coût de 100\$ pour l'année 2015-2016.

Adopté unanimement par les conseillers.

**15-114 8.3 Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis [n/d N-957]**

ATTENDU QUE la Société et la Municipalité désirent aider les ménages à faible revenu à obtenir des logements pour lesquels leur contribution sera proportionnelle à leur revenu ;

ATTENDU QUE la Société et la Municipalité peuvent verser une subvention visant à réduire l'écart entre le loyer reconnu pour un logement désigné et la partie du loyer assumée par le ménage occupant ce logement ;

ATTENDU QUE la Municipalité, par la résolution 13-032 datée du 1<sup>er</sup> février 2013, s'était engagée à participer au Programme de Supplément au Loyer pour le projet de construction du Manoir de la Rivière Dufresne;

ATTENDU QUE la Municipalité, par une résolution datée du 6 mai 2015, a autorisé l'Office à gérer le programme de Supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis et s'est engagée à défrayer dix pour cent (10 %) du coût du supplément au loyer.

Il est proposé par le conseiller Alain Lalonde et résolu,

que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'OMH de Saint-Donat à gérer en son nom le Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis et qu'elle s'engage à en défrayer 10 % des coûts.

que le conseil municipal autorise Mme Roxanne Turcotte, mairesse, et Mme Chantal Soucy, directrice générale, à signer l'entente et à intervenir entre la SHQ, la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci et l'Office municipal d'habitation de Saint-Donat.

Adopté unanimement par les conseillers.

#### **15-115 8.4 Motion sur la révision de la Loi sur le tabac [n/d N-293]**

Attendu le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

Attendu la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

Attendu qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

Attendu que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

Attendu qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à "10 % dans 10 ans", en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

Attendu que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

Attendu que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection de non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

Il est proposé par le conseiller André Savage et résolu:

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci:

1- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;

2- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne "10 % dans 10 ans" lors de la révision de la *Loi sur le tabac*;

Adopté unanimement par les conseillers.

**15-116 8.5 Association forestière de Lanaudière [n/d N-906]**

Proposé par la conseillère Isabelle Parent  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci abroge la résolution de renouvellement de l'association Forestière de Lanaudière portant le numéro 15-085 puisque celle-ci avait été adoptée à l'assemblée du mois de mars sous le numéro 15-061.

Adopté unanimement par les conseillers.

**15-117 8.6 Radiation [n/d N-400]**

Proposé par la conseillère Johanne Baillargeon  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande de radiation sur l'immeuble 5728 52 7101, acquis en ventes pour taxes 2012, représentant la somme de 60.32 \$ de taxes et 40.87 \$ de frais et intérêts.

Adopté unanimement par les conseillers.

**15-118 8.7 Fonctionnaire désignée a l'application des règlements [n/d N-486, N-936]**

ATTENDU QUE suite à l'adoption de nouveaux règlements par le conseil municipal soit :

Règlement numéro 154 concernant la constitution d'un service d'incendie relatif à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services et ses amendements;

Règlement numéro 167 concernant la construction des entrées privées et ses amendements;

Règlement numéro 191 concernant les alarmes et applicable par la Sureté du Québec et ses amendements;

Règlement numéro 192 concernant le stationnement applicable par la Sureté du Québec et ses amendements;

Règlement numéro 197 ayant pour effet de voir à la prévention contre le brûlage en plein air sur le territoire de la Municipalité et ses amendements;



En conséquence,

il est proposé par le conseiller André Lapierre  
et résolu,

que madame Martine Bélanger, à titre d'inspectrice en bâtiment et en environnement, ainsi que Monsieur Daniel Lauzon, à titre d'inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement, soient et sont autorisés de façon générale à voir à l'application des règlements municipaux ci-haut mentionnés et à entreprendre s'ils le jugent nécessaire les poursuites pénales contre tout contrevenant à ces mêmes règlements. Le conseil les autorisant généralement, par le fait même, à délivrer des constats d'infraction servant à cette fin.

Adoptée unanimement par les conseillers.

**15-119 8.8 Fondation du Cégep à Joliette [n/d N-981]**

Proposé par la conseillère Isabelle Parent  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande de participation à la campagne de financement de la Fondation en contribuant à 1.00 \$ per capita, soit 986 \$ réparti sur 4 ans.

Adopté unanimement par les conseillers.

**15-120 8.9 Fondation des Samares [n/d N-934]**

Proposé par la conseillère Johanne Baillargeon  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande de participation à la campagne de financement, lors du tournoi de Golf de la Fondation, en contribuant pour une somme de 50\$.

Adopté unanimement par les conseillers.

**15-121 8.10 Employés municipaux- Journalier, parc terrain jeux [n/d N-300]**

Proposé par le conseiller André Savage  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'engagement de Monsieur Dominique Romard à titre de journalier entretien parc et bâtiment, à compter du lundi 11 mai 2015, selon les conditions de la convention collective.

Adopté unanimement par les conseillers.

**15-122 8.11 Employés municipaux- Directeur des travaux publics  
[n/d N-300]**

Attendu que Monsieur Marcel Gaudreau a complété sa période probatoire de 6 mois;

Attendu que le conseil a l'intention de confirmer monsieur Marcel Gaudreau de façon permanente dans les fonctions de directeur des travaux publics;

Proposé par le conseiller André Savage  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci procède à son engagement permanent, à compter du 6 mai 2015, selon les conditions déposées.

Les conditions de travail (avantages sociaux, congés, etc.) et salariales seront révisées au budget de la municipalité, à chaque année, selon ce qui a été entendu entre Monsieur Marcel Gaudreau et le conseil. Lesdits traitements et conditions de travail seront déterminés par résolution du conseil.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur l'administration  
et les ressources humaines**

**9. Sécurité publique**

**9.1 Rapport du conseiller responsable**

**15-123 9.2 Gestion de prévention incendie GPI [n/d N-903]**

Proposé par le conseiller André Lapierre  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'offre de la firme GPI à procéder à la classification de l'ensemble des matricules de notre territoire, en gestion de risque, pour la somme de 2 052 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

**15-124 9.3 Gestion du Service de protection incendie – Directives de régie interne [n/d N-903]**

Proposé par la conseillère Johanne Baillargeon  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la politique de directives de régie interne pour la gestion du service de prévention des incendies selon le document déposé.

Adopté unanimement par les conseillers.

### **Période de questions sur la sécurité publique**

#### **10. Voirie**

##### **10.1 Rapport du conseiller responsable**

##### **15-125 10.2 Programme d'aide du réseau routier local- reddition de comptes 2014 [n/d N-81]**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 164 957 \$ pour l'entretien du réseau routier local, pour l'année civile 2014;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller André Savage  
et résolu,

que la municipalité Notre-Dame-de-la-Merci informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté unanimement par les conseillers.

**15-126 10.3 Nivelage – Contrat [n/d C-16-2015-2016-2017]**

Suite à l'ouverture des soumissions le 1<sup>er</sup> mai dernier, les résultats sont les suivants :

	Prix au km	3 ans	
• Groupe Ultra DMA	1 435.00 \$	157 778.25 \$	non-conforme
• Les entreprises Roland Morin	950.00 \$	104 452.50 \$	conforme
• Déneigement Fontaine et Gadbois	1 336.97 \$	147 000.00 \$	non conforme
• Exc. F. Pigeon	965.12 \$	106 114.95 \$	non conforme
• Groupe IMOG	1 063.00 \$	116 876.85	conforme

Proposé par le conseiller André Savage  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit les Entreprises Roland Morin, au coût de 950 \$ /km ou 34 817.50 \$ / année pour les 3 prochaines années, soit 2015-2016-2017.

Adopté unanimement par les conseillers.

**15-127 10.4 Contrat de déneigement– rapport final 2014-2015 [n/d C-82]**

Proposé par le conseiller Alain Lalonde  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte le versement final de la première année à Trans-Nord 1985 Ltée et Hugues Lanthier Excavation, selon les recommandations du directeur des travaux publics.

Adopté unanimement par les conseillers.

**15-128 10.5 Abat poussière 2015 – Devis [n/d N-455]**

Proposé par la conseillère Isabelle Parent  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte le devis tel que soumis et autorise la directrice générale à procéder à l'appel d'offre par voie d'invitation pour l'octroi du contrat de l'abat poussière des chemins ciblés au devis.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur la voirie**

**11. Environnement et Hygiène du milieu**

**11.1 Rapport de la conseillère responsable**

**15-129 11.2 Journée environnement [n/d N-912]**

Proposé par le conseiller André Savage  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la tenue d'une journée environnement, le samedi 6 juin au garage municipal, de 10h à 15h. Un budget de 2 000 \$ est autorisé afin d'effectuer les achats des arbustes, vivaces et autre qui seront vendus lors de cette journée.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur l'environnement  
et l'hygiène du milieu**

**12. Santé, famille et petite enfance**

**12.1 Rapport de la conseillère responsable**

**15-130 12.2 Programme d'infrastructure Québec-municipalités – MADA  
[n/d N-963]**

Proposé par la conseillère Johanne Baillargeon  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande de subvention proposée par le comité de la MADA dans leur mise en œuvre du plan d'action pour l'année 2016.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur la santé, famille et petite enfance**

**13. Aménagement, urbanisme**

**13.1 Rapport du conseiller responsable**

**15-131 13.2 Dérogation mineure- Sylvain Mallette, Michèle Lalonde  
[n/d Matricule 6023 56 3123]**

**Attendu que** monsieur Sylvain Mallette et madame Michèle Lalonde ont adressé une nouvelle demande de dérogation mineure au règlement de zonage pour la propriété située au 2528, chemin de l'Étoile;

**Attendu que** la nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont d'autoriser un deuxième agrandissement du quai existant afin de permettre une longueur totale de 14,64 mètres et d'une superficie totale de 26,79 mètres carrés;

**Attendu que** la demande comporte deux dérogations au règlement de zonage, soient sur la longueur et sur la superficie;

**Attendu que** la municipalité a établi la superficie maximum de 20 mètres carrés en se basant sur le Règlement sur le domaine hydrique de l'État et de la Loi sur le régime des eaux du Gouvernement du Québec;

**Attendu que** le comité consultatif d'urbanisme est d'avis que la dérogation est majeure compte tenu du fait que la longueur demandée est de plus de 80 % plus grande que la norme réglementaire prescrite et que la superficie maximale excède les 20 mètres carrés;

Pour ces motifs,  
Il est proposé par le conseiller Alain Lalonde  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci refuse la demande de dérogation.

Adopté unanimement par les conseillers.

### **Période de questions sur l'aménagement, urbanisme**

#### **14. Promotion et développement économique**

##### **15-132 14.1 Associations – Subvention Club Motoneige NDM [n/d N-600]**

Il est proposé par le conseiller André Savage  
et résolu,

que le conseil de Notre-Dame-de-la-Merci accepte de verser la subvention au club motoneige de Notre-Dame-de-la-Merci, ce dernier ayant répondu à la demande de la municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

##### **15-133 14.2 Guide promotionnel de Saint-Donat [n/d N-122]**

Il est proposé par la conseillère Johanne Baillargeon  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci refuse de participer à l'édition du guide annuel de Saint-Donat.

Adopté unanimement par les conseillers.

**15-134 14.3 FADOQ - requête [n/d N-307]**

Il est proposé par la conseillère Madeleine Proulx et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la requête de la FADOQ, pour une toilette chimique, à la salle communautaire.

Adopté unanimement par les conseillers.

**15-135 14.4 SupermotoXfest 11 et 12 juillet 2015 [n/d N-779]**

Il est proposé par la conseillère Isabelle Parent et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la proposition publicitaire 2015, pour la somme de 3 100 \$, afin de promouvoir l'évènement.

Adopté unanimement par les conseillers.

**15-136 14.5 FADOQ - commandite [n/d N-307]**

Il est proposé par la conseillère Madeleine Proulx et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte de remettre un cadeau d'une valeur de 100 \$, offert en tant que prix de présence, lors du souper de fermeture de la FADOQ.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur la promotion et le développement économique**

**15. Loisirs, Art et Culture**

**15.1 Rapport de la conseillère responsable**

**15-137 15.2 Loisirs municipaux – Saint-Jean Baptiste [n/d N-223]**

Il est proposé par la conseillère Madeleine Proulx et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci mandate la responsable des loisirs à la planification, l'organisation et la réalisation de la Saint-Jean Baptiste, évènement qui sera tenu le 24 juin.

Que la directrice générale procède au suivi budgétaire dont le conseil municipal octroi la somme de 8 000 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

**15-138 15.3 Remboursement – Camp de jour [n/d N-109]**

Il est proposé par la conseillère Madeleine Proulx et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande de remboursement d'Émilie Cool du tarif de non-résident suite à l'inscription de ses enfants à un camp de jour. Les frais de non-résident totalisent 163.75 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur les loisirs, les arts et la culture**

**15-139 16. Levée de l'assemblée**

Proposé par la conseillère Johanne Baillargeon et résolu,

que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

\*\*\*\*\*

**Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :  
# 15-107, 15-109, 15-112, 15-114, 15-119, 15-120, 15-123, 15-126, 15-127, 15-129, 15-132, 15-134, 15-135, 15-136, 15-137, 15-138.**

---

**Chantal Soucy, directrice générale/secrétaire-trésorière**

**6 personnes**

**Fin de la session 20h45**

---

**Roxanne Turcotte, Mairesse**

---

**Chantal Soucy, Directrice générale**